



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	10	7

**OBJET : 16-2 - DCM N°16-2 - AVENUE
DU PARC LAVAL - PARCELLE BI
68 - DÉSISTEMENT DES CANDIDATS
- NOUVELLE MISE EN VENTE -
APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION AD HOC**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

304119

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Yves DAHAN

M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-2 - AVENUE DU PARC LAVAL - PARCELLE BI 68 - DÉSISTEMENT DES CANDIDATS - NOUVELLE MISE EN VENTE - APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

A l'issue de la période de mise en vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise 26 avenue du Parc Laval, cadastrée BI 68 avec un prix plancher de 410 000 €, le Conseil municipal réuni en séance le 17 mai 2019 a accepté le projet et l'offre financière à hauteur de 555 000 € de Monsieur et Madame FAUCOUNEAU.

L'offre contenait comme condition suspensive à la signature de l'acte de vente, l'obtention d'un emprunt bancaire à hauteur de 15 000 €.

Par courrier en date du 28 juin 2019, les candidats ont fait part du refus de l'obtention dudit prêt par leur établissement bancaire, ce qui implique par voie de conséquence la non réalisation de la condition suspensive et l'annulation de la vente.

Il convient aujourd'hui de renouveler la mise en vente par appel public à la concurrence de cette maison individuelle d'une superficie d'environ 136 m² sur un terrain de 588 m², pour laquelle une étude d'ingénierie béton a été réalisée et ne soulève aucun problème structurel conséquent, ni dangereux.

La mise à prix dudit bien est fixée à 410 000 euros, au vu d'un avis actualisé de France Domaine en date du 19 juillet 2019.

Un cahier des charges précisant les modalités de l'offre et une publicité faite sur le site internet de la Ville d'Antibes, mais également sur les d'autres sites, diffusion par messagerie électronique à l'ensemble des professionnels de l'immobilier, des personnes ayant manifestées un intérêt pour les ventes communales, ainsi qu'un affichage sur site et en mairie d'Antibes, seront effectuées.

A l'issue du délai et après avoir été déposés dans les locaux du service Action Foncière ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Maire, les dossiers de candidatures et les propositions chiffrées seront examinés par une Commission ad hoc, composée de 10 membres (6 issus de la Majorité, 1 du groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes », 1 du groupe « la Gauche Unie Solidaire et Ecologique » et 1 du groupe « Front de Gauche » et 1 pour les conseillers indépendants), sont à désigner lors de la présente séance.

C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance de l'avis de ladite Commission, le Conseil municipal statuera sur le choix définitif du candidat et le prix de vente retenu dudit bien immobilier.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **SE PRONONCE** favorablement sur le principe de mise en vente par appel public à la concurrence du bien communal sis 26 avenue du Parc Laval, cadastré BI 68 ;

- **DIT** que le prix de vente est de 410 000 € au vu d'un avis de France Domaine en date du 19 juillet 2019 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir et accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires en vue de la réalisation de cette opération ;

- **PROCEDE**, au scrutin public à main levées à la majorité absolue, à la désignation des membres afin de composer la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis.

16-2 - AVENUE DU PARC LAVAL - PARCELLE BI 68 - DÉSISTEMENT DES CANDIDATS - NOUVELLE MISE EN VENTE - APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Se portent candidats :

TITULAIRES
Jacques GENTE
Anne-Marie BOUSQUET
Marguerite BLAZY
André-Luc SEITHER
Patrick DULBECCO
Martine SAVALLI
Michèle MURATORE
Cécile DUMAS
Marc GERIOS

L'ensemble des candidats est élu à l'**unanimité** pour siéger au sein de la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plus dans le cadre de la vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise 26 avenue du Parc Laval, cadastrés BI 68.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-2 - AVENUE DU PARC LAVAL - PARCELLE BI 68 - DÉSISTEMENT DES CANDIDATS - NOUVELLE MISE EN VENTE - APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : lmc1732540 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732540-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations